

**Instance de suivi et de concertation du projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier  
GT environnement du 1<sup>er</sup> mars 2016 à la Barre de Monts, salle multifonction « Terre de sel »**

*NB : ce compte-rendu ne reprend que les échanges. Les présentations diffusées lors du GT environnement contiennent des données confidentielles dont l'usage est restreint aux membres du GT.*

X. HINDERMEYER (DREAL) ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle l'ordre du jour qui porte sur le raccordement électrique, l'avancée des études et les premiers résultats, l'évaluation des incidences Natura 2000 et le paysage. En l'absence de remarques exprimées, le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2015 est approuvé.

**Point sur le raccordement électrique** (cf. carte)

JM. BOYADJIS (RTE) informe les participants des conclusions de la réunion de concertation qui a eu lieu le 8 février 2016 et présente le fuseau de moindre impact qui a été retenu.

Pour la partie maritime, a été retenu le fuseau le plus court qui est aussi celui qui présente les meilleures possibilités d'ensouillage, notamment à l'arrivée à l'atterrissage. L'atterrissage aura lieu sur la plage de la grande côte, secteur de moindre érosion que les plages au sud du murier et hippodrome. Dans la forêt, le fuseau comprend les chemins et tranchées pare-feu qui pourront être utilisés pour la recherche du tracé mis à l'enquête publique. Ensuite, en sortie de forêt jusqu'à Soullans, le fuseau offre des possibilités de tracé des câbles qui pourraient emprunter alternativement le marais, les routes et accotements ou sur-largeurs. Le poste électrique intermédiaire de compensation sera installé à proximité immédiate du poste RTE à Soullans car le site des Rondelles est en zone humide et le secteur de la STEP nécessite de déboiser 2ha de forêt en espaces remarquables.

Au total, le raccordement comportera environ 27km de liaison sous-marine et environ 27km de liaison souterraine.

Pour répondre à une question de B. GRAUX (COORLIT), JM. BOYADJIS précise que le fuseau de moindre impact terrestre fait environ 1km de largeur, voire plus à certains endroits ; il sera affiné avec les études ultérieures de manière à définir une bande d'environ 100 à 500m de large (selon les endroits), bande que l'on désigne par la suite tracé général pour la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui sera soumise à enquête publique à l'été 2017. Un mode opératoire adapté au marais breton pour la pose du câble sera recherché et RTE poursuit avec les acteurs du territoire la concertation pour trouver le meilleur tracé au sens ERC.

S. CAPLANNE (AAMP) constate qu'à part à l'entrée du parc où il est plus large, le fuseau en mer a une largeur 500m. On est donc déjà sur le tracé général qui sera soumis à enquête publique, ce que confirme RTE en précisant que dans cette bande de 500m, il reste à trouver un tracé de détail pour installer deux câbles d'emprise inférieure à 0,5m de large, ce qui donne une bonne marge dans la mesure où cette bande de 500m est déjà au maximum dans l'évitement d'enjeux environnementaux en mer (maërl, hermelles, laminaires...).

Les études et concertations vont se poursuivre de manière à avoir une bonne idée du tracé général pour la DUP vers septembre 2016, pour un dépôt des dossiers fin 2016 ( en prévision d'une enquête publique à l'été 2017)

**Avancée des études et 1ers résultats** (cf. présentation)

Le benthos pourra être plus détaillé à la prochaine réunion de GT.

Une étude sur les anodes sacrificielles a été lancée suite au débat public et aux avis de l'autorité environnementale sur les projets de parcs du 1<sup>er</sup> appel d'offres. Elle vise à mieux connaître l'impact des polluants métalliques et organiques – à doses faibles ou très faibles – sur les milieux aquatiques et les organismes associés.

M. HUGUET (NENY) demande des précisions sur les fréquences qui ont été analysées dans les études acoustiques. C. SORET répond que les infrasons sont étudiés et que des précisions pourront être apportées ultérieurement quand la seconde campagne aura été réalisée (mai 2016).

En réponse à X. METAY (FNE), il est indiqué que les premiers résultats des études « acoustique aérienne » ne sont pas présentés car les données acquises sont en cours d'analyse par le prestataire EREA.

L. PASQUIER (Yeu demain) s'interroge sur la finalité de l'étude sur les anodes. Il lui est répondu qu'il s'agit de voir si la dissolution des anodes a un effet sur le milieu naturel et les organismes associés. Cette étude fera de la prédiction sur le phénomène. La quantité de métal concernée n'est pas indiquée aujourd'hui car l'étude est encore en cours.

### **Évaluation d'incidences Natura 2000 : méthodologie et premiers résultats** (cf. présentation)

F. LECORPS (BIOTOPE) indique que les jeux de données n'étant pas complets (mais presque) pour les oiseaux, ce sont des analyses provisoires qui sont présentées. Il est à noter une très forte dominance des oiseaux pélagiques, ainsi qu'une très forte variabilité des effectifs en fonction des sorties.

En réponse à S. DESMAREST (Yeu demain), F. LECORPS précise que les observations par avion sont très adaptées pour certaines espèces, moins pour d'autres comme l'océanite tempête qui est très petite. Pourtant les transects réalisés ont permis d'en recenser un grand nombre, mais sans pouvoir être très discriminant entre les différentes espèces d'océanites.

F. SIGNORET (LPO) souligne que beaucoup de compétences sont mobilisées pour ces études. Pourtant il convient de rester humble car on est loin de tout connaître sur l'état initial de la connaissance des populations (oiseaux, chiroptères, ...), la nature en général et son fonctionnement. Il demande qu'un accompagnement auprès des acteurs locaux (toutes activités) soit effectué par le consortium pour la prise en compte de la biodiversité.

S. CAPLANNE (AAMP) demande de quelle façon seront pris en compte les habitats d'intérêt communautaire et les effets cumulés. En ce qui concerne les habitats, le projet est éloigné des sites natura 2000 désignés au titre des habitats. Ces aspects seront néanmoins pris en compte.

Concernant les effets cumulés, beaucoup d'échanges sont en cours sur leur prise en compte : il sera établi une liste des projets à prendre en compte. La question de l'échelle se pose car les oiseaux migrateurs, qui pour certains remontent jusqu'en mer du Nord, peuvent y croiser plusieurs parcs éoliens, rendant l'analyse complexe. Pour l'analyse des données, S. CAPLANNE (AAMP) propose de prendre l'entrée espèces (sur la base de la liste des espèces qui ont justifié la désignation des sites alentours). F. LECORPS (BIOTOPE) indique que l'on manque de données sur les populations pour pouvoir discriminer les effets du parc considéré, et que l'échelle d'analyse doit être bien ciblée notamment pour les oiseaux migrateurs. Des travaux de recherche sont en cours dans les pays nordiques avec de premiers résultats confirmant la difficulté de l'exercice.

Pour répondre à M. HUGUET (NENY), il est précisé qu'il existe des retours d'expériences sur les effets génériques d'un parc éolien sur l'avifaune en fonction des espèces, parfois contradictoires les uns avec les autres, mais on a globalement des données suffisantes pour faire la caractérisation des impacts.

Actuellement, sur le site du projet, il n'a pas été collecté de données permettant de connaître la fréquentation nocturne par l'avifaune, les observations par bateau et avion devant se faire de jour pour des raisons opérationnelles et de sécurité. Il n'y a pas de radar installé, mais les inventaires en bateau et avion permettent de collecter les informations sur les phénomènes migratoires. A l'étranger, des études ont été faites en Allemagne avec des plateformes radar et des détecteurs acoustiques. On dispose aussi de données sur l'attractivité des éoliennes la nuit en fonction de la couleur, de l'intermittence, ...

Suite à une interrogation de C. FRANCHETEAU (chambre d'agriculture 85), F. LECORPS précise que pour les chiroptères, les prospections ont été faites principalement en automne et au printemps. Les routes migratoires s'avèrent diffuses et ne sont pas connues de manière fine.

Concernant la question des effets cumulés, le projet de parc éolien du banc de Guérande sera pris en compte dans les effets cumulés, mais pas les parcs en fonctionnement qui sont pris en compte dans l'état initial (parc éolien de Bouin, ...).

X. METAY (FNE) s'étonne que seul un phoque gris ait été observé alors que la presse relate des échouages récents. F. Lecorps répond que toutes les données d'échouages disponibles jusqu'à fin 2015 (près de 40 ans de données) sont valorisées dans le rapport via URL Valor et son équivalent pour les tortues (le CESTM). De plus, les échouages n'ont pas forcément de lien avec la présence d'espèce car les « cadavres » peuvent être portés par les courants sur plusieurs centaines de km.

### **Paysage** (cf. présentation)

En réaction à la présentation de C. SORET, M. HUGUET (NENY) indique qu'en mettant moins d'éoliennes mais des plus hautes, il n'est pas du tout évident que l'impact soit réduit.

S. CAPLANNE (AAMP) demande en quoi la modification d'implantation des éoliennes (qui ne sont plus prévues en quinconce mais en ligne) impacte l'avifaune. C. SORET indique que les axes de migration sont trop diffus pour qu'on

puisse envisager de caractériser la différence d'impact. EMYN précise que le consortium a travaillé sur des distances inter éoliennes suffisantes pour permettent le passage d'oiseaux au sein du parc. Les distances inter- éoliennes sont comprises entre 1080m et 1900m selon les axes, et la largeur des couloirs est de 1665 mètres, ce qui est supérieur à la situation antérieure. L'emprise surfacique du parc éolien reste la même.

F. DURR (CEREMA) souhaite connaître la marge de manœuvre dont disposera le maître d'ouvrage pour prendre en compte les caractéristiques des fonds marins. C. SORET précise que les études géophysiques et géotechniques déjà réalisées permettent d'avoir une bonne connaissance des fonds sur lesquels les éoliennes seront implantées. Concernant la sensibilité des fonds, des études sur le benthos et les habitats benthiques sont en cours. Il s'agit en majorité de fonds rocheux relativement pauvres, ne présentant pas d'enjeux importants tels que les laminaires (absents). Ce point pourra faire l'objet d'une présentation plus détaillée lors du prochain GT.

Suite à une question de M. HUGUET (NENY) sur la mise à disposition de l'information au public, C. SORET précise que les anciens photomontages sont disponibles sur le site du débat public (<https://eolienmer-pyn.debatpublic.fr/>) ainsi que sur le site Internet du projet (<http://iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/>) sur lequel les photomontages de la nouvelle implantation seront actualisés prochainement. Un atelier dédié au paysage est prévu le 5 avril 2016 à L'Epine (Ile de Noirmoutier) (2 sessions de 2 heures) ; le cahier de photomontages sera disponible.

Globalement les personnes présentes semblent convenir des améliorations paysagères liées à cette nouvelle implantation.

L. FORGET (EMYN) intervient pour préciser qu'à l'issue de la phase de levée des risques, le maître d'ouvrage livrera son souhait de poursuivre ou non le projet et sous quelles conditions. Ce rapport fera l'objet d'un avis des services de l'État, à l'issue duquel le maître d'ouvrage fera connaître sa décision.

X. HINDERMEYER (DREAL) clôt la séance en indiquant que la prochaine réunion du GT environnement aura lieu dans la première quinzaine de juin 2016. Une séance plénière de l'instance de concertation et de suivi sera programmée en septembre 2016.